

L'Europe et la santé-sécurité au travail: quels acquis? quelles perspectives?

Intervenants

William COCKBURN, Responsable par intérim de l'Unité Prévention et Recherche, Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA, Bilbao)

Walter EICHENDORF, Directeur général adjoint, Assurance sociale des accidents du travail et maladies professionnelles (DGUV), Allemagne

Matthias FRITZ, Administrateur, Unité Education, Santé et Protection sociale, Eurostat, Commission européenne

Franck GAMBELLI, Directeur, Direction Santé, Sécurité, Conditions de travail et Environnement, Union des Industries et des Métiers de la Métallurgie (UIMM) - Représentant BUSINESSEUROPE

Angela JANOWITZ, Chef du Département d'Ergonomie et de Santé au travail, Commission pour la sécurité et santé au travail et la normalisation (KAN), Allemagne

Marine JEANTET, Directeur des Risques professionnels, Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS), France

Bénédicte LEGRAND-JUNG, Sous Directrice des conditions de travail, de la santé et de la sécurité au travail, Direction Générale du Travail, France

Georges LISCHETTI, Ingénieur conseil régional, Caisse d'assurance retraite & santé au travail (CARSAT) Alsace Moselle, France

Kevin MYERS, Directeur général adjoint, Health and Safety Executive (HSE), Grande-Bretagne - Président de l'Association internationale de l'inspection du travail (IALI)

Patricia MURRAY, Psychologue du travail, Autorité pour la santé et la sécurité (HSA), Irlande

Patrick NÉRON, Président d'EUROGIP

Stéphane PIMBERT, Directeur Général, Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS), France

Daniel PODGÓRSKI, Directeur Général adjoint, Institut central pour la protection au travail - Institut national de recherche (CIOP-PIB), Pologne

Zinta PODNIECE, Analyste des politiques, Unité Emploi, Affaires sociales et Inclusion, Unité Santé, Sécurité et Hygiène au travail, Commission européenne

Gérard VERNIER, Ancien Fonctionnaire à la Commission européenne et Enseignant à l'Université de Paris X Nanterre

Laurent VOGEL, Chercheur, Unité Conditions de travail, Santé et Sécurité, Institut syndical européen (ETUI)

Jennifer WOLF, Directeur exécutif, Association internationale des Régies et Commissions des accidents du travail (IAIABC)

Thème

Alors que la Commission vient d'adopter un nouveau cadre stratégique pour l'UE pour la période 2014-2020, représentants des institutions communautaires, des partenaires sociaux européens et des organismes nationaux compétents feront le point sur les principales avancées en matière de santé-sécurité au travail depuis l'Acte Unique européen de 1986 (directives, accords-cadres, stratégies...), les éventuelles difficultés de mise en œuvre, les défis à relever ces prochaines années (crise économique, risques émergents, population vieillissante, management de la santé et sécurité au travail...) et l'intérêt de travailler en réseau.

Objectifs

Les Débats visent à favoriser l'échange d'informations et d'expériences entre acteurs concernés : autorités publiques, responsables "sécurité", partenaires sociaux, responsables des ressources humaines, médecins du travail, chercheurs...

Ils sont organisés sous la forme de tables rondes, animées par le journaliste Régis de Closets, à l'issue desquelles un temps est consacré aux échanges entre les intervenants et les participants.

Programme

- 8.30 Accueil café - Émargement
- 9.00 Introduction aux Débats
- 10.15 Table ronde 1 : L'impulsion communautaire en santé-sécurité au travail
- 11.15 Pause
- 11.45 Table ronde 2 : Les répercussions de cette impulsion en France
- 13.00 Déjeuner
- 14.15 Table ronde 3 : Quelles stratégies, quelles approches pour faire face aux défis de demain ?
- 16.15 Conclusion
- 16.30 Fin des Débats

Informations pratiques

Lieu de la conférence : Maison de la RATP, 75012 Paris

Langues de travail (traduction simultanée) : anglais, français

Frais de participation : 150 € TTC, comprenant la participation aux Débats, le déjeuner (pris sur place) et les actes (qui seront publiés au plus tard fin juin 2015). Les frais sont à régler de préférence par virement bancaire (les informations bancaires vous seront adressées par mail à réception de votre bulletin d'inscription) ou par chèque à l'ordre d'EUROGIP en joignant le bulletin d'inscription.

Dans tous les cas, merci de retourner le bulletin d'inscription ci-dessous complété.

Toute personne ne s'étant pas acquittée des frais de participation avant le 13 mars 2014 ne pourra être admise.

Confirmation : à réception du règlement, EUROGIP vous adressera une confirmation de participation ainsi que le plan d'accès à la salle de conférences (par mail uniquement).

Annulation : seule une annulation signifiée par écrit à EUROGIP autorisera le remboursement en totalité des sommes perçues si l'annulation intervient avant le 2 mars 2015. Au-delà de cette date, aucun remboursement ne sera effectué. Possibilité de se faire remplacer (merci d'en informer EUROGIP).

Facturation : une facture sera adressée à réception du règlement.

Secrétariat : EUROGIP, tél. : +33 (0) 1 40 56 30 40, mail : eurogip@eurogip.fr

Bulletin d'inscription

À compléter et à envoyer à

- eurogip@eurogip.fr, en cas de virement bancaire (voir informations pratiques)
- EUROGIP, 51 avenue des Gobelins- F-75013 Paris, en cas de règlement par chèque libellé à l'ordre d'EUROGIP

M. Mme **Nom**

Prénom

Entreprise/Organisme

Fonction

Tél.

E-Mail

Adresse

CP **Ville**

Pays

N° TVA intracommunautaire

Participera aux Débats d'EUROGIP du 19 mars 2015 (déjeuner et actes inclus) :

150 € TTC (TVA 20%)

Règlement : **par virement bancaire** (voir informations pratiques)

par chèque (à l'ordre d'EUROGIP)

J'ai pris note des conditions de réservation et d'annulation que j'accepte

Date **Signature**

* EUROGIP a été créé en 1991 au sein de l'Assurance maladie - risques professionnels pour analyser les questions relatives aux accidents du travail / maladies professionnelles en Europe

En savoir plus : www.eurogip.fr